

Désignation de l'entreprise		SAS LES 3 PETITS CHATONS																382 RUE D ABBEVILLE								Néant ☐	
Adresse de l'entreprise																		80000 AMIENS									
SIRET		809265879000019																Durée de l'exercice en nombre de mois *								12	
																		Durée de l'exercice précédent *								12	
																		Exercice N clos le 31122024				Exercice N-1 clos le 31122023					
																		Net 3				Net 4					
ACTIF																											
																		Brut 1				Amortissements-Provisions 2					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial*	010																	012								
	incorporelles { Autres*	014																	016								
	Immobilisations corporelles*	028	77 551																030	68 044				9 508			
	Immobilisations financières* (1)	040	2 400																042					2 400			
	Total I (5)	044	79 951																048	68 044				11 908			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050																	052								
	Marchandises *	060																	062								
	Avances et acomptes versés sur commandes	064																	066								
	Créances { Clients et comptes rattachés *	(2) 068	7 422																070	2 394				5 028			
		{ Autres * (3) 072	1 885																074					1 885			
	Valeurs mobilières de placement	080																	082								
	Disponibilités	084	6 015																086					6 015			
	Charges constatées d'avance *	092	71																094					71			
	Total II	096	15 393																098	2 394				12 999			
	Total général (I + II)	110	95 344																112	70 438				24 906			
PASSIF																		Exercice N NET 1				Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120																	120	18 000				18 000			
	Ecart de réévaluation	124																	124								
	Réserve légale	126																	126								
	Réserves réglementées*	130																	130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131																	132								
	Report à nouveau	134																	134	(94 914)				(76 281)			
	Résultat de l'exercice	136																	136	(21 302)				(18 633)			
	Subventions d'investissement	137																	137								
	Provisions réglementées	140																	140								
	Total I	142																	142	(98 216)				(76 914)			
Provisions pour risques et charges		Total II																154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																	156	40 351				52 841			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																	164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166																	166	8 186				8 396			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA	169																	172	33 928				15 975			
	Comptes courants d'associés	173																	173	36 192				22 210			
	Autres dettes	175																	175	4 464				5 283			
	Produits constatés d'avance	174																	174								
Total III	176																	176	123 122				104 705				
Total général (I + II + III)		180																24 906				27 791					
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 400																(4) Dont dettes à plus d'un an	195	8 858						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197																	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 730						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199																	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS LES 3 PETITS CHATONS		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2024	Exercice N-1 clos le 31/12/2023		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215			
			intracommunautaires	217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	175 863	162 129	
	Production immobilisée *			222			
	Subventions d'exploitation reçues			224			
Autres produits			226	14 833	38 646		
			230	373	29		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	191 070	200 804		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	7 947	9 464	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	44 346	42 560	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 115	244	8 007	6 108	
	Rémunérations du personnel *			250	124 790	134 331	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	21 891	20 244	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	4 254	4 550	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	75	59
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	211 310	217 316		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(20 240)	(16 512)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers		(III)	280	2	1	
	Produits exceptionnels		(IV)	290	101		
	Charges financières		(V)	294	571	763	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	593	1 360
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(21 302)	(18 633)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des opco-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	133	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
ZFA NG (41 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
					Déductions exceptionnelles (art. 39 decies E)	990	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *	98.762	dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		
					372	21 169	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2024

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	133
Totalisation	133

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	17 156	442		444		446	17 156				
	Installations générales agencements divers	450	52 028	452	1 730	454		456	53 758				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	6 637	472		474		476	6 637				
Immobilisations financières		480	2 400	482		484		486	2 400				
TOTAL		490	78 221	492	1 730	494		496	79 951				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	16 853	532	184	534		536	17 037				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	40 300	542	4 070	544		546	44 370				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	6 637	562		564		566	6 637				
TOTAL		570	63 790	572	4 254	574		576	68 044				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS LES 3 PETITS CHATONS**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 394	652		654		656	2 394
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	2 394	682		684		686	2 394

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 98 762
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984 98 762
Déficits de l'exercice			860 21 169
Total des déficits restant à reporter			870 119 932

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS LES 3 PETITS CHATONS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	175 863	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	175 863	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	16	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	14 833	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	357	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	15 206	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	14 285	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	19 619	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	75	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	33 980	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	157 090
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	157 090
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	175 863	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2024	160 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 80926587900019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES 3 PETITS CHATONS

ADRESSE (voie) 382 RUE D ABBEVILLE

CODE POSTAL 80000

VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	300

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille FLOURY Prénom(s) FABIENNE
Nom d'usage HOVETTE % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 300
Naissance : Date 25011970 N° département 80 Commune AMIENS Pays FRANCE
Adresse : N° 25 Voie RUE DE CROY
Code postal 80000 Commune AMIENS Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SAS LES 3 PETITS CHATONS			
SIRET 80926587900019			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
382 RUED ABBEVILLE			
80000 AMIENS			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Micro-crèche	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 21 169	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	
		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SAEC 22 rue Le Nôtre 80000 AMIENS			
BP 61014		Tél : 03.22.33.75.33	
		Tél :	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 12052025 Lieu : AMIENS	
N° d'agrément :		Qualité et nom du signataire : HIOVETIE FABIENNE, PRESIDENTE	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

SAS LES 3 PETITS CHATONS
31122024

G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus repartis		total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS LES 3 PETITS CHATONS**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONDS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	